

CONSEIL PORTUAIRE
DE KERNERS-BILOURIS
7 DECEMBRE 2018

Sur convocation du président, le conseil portuaire de Kerners s'est réuni le 07 décembre 2018 à 11h, à la Maison des Associations d'Arzon.

Etaient présents :

- M. Roland TABART, Maire d'Arzon, Président du conseil portuaire, titulaire,
- M. Claude BOURIN, 1^{er} adjoint, Président du conseil portuaire, suppléant,
- Mme Charlène EVARISTE, représentant des personnels concernés par la gestion du port, titulaire,
- M. Stéphane TESSIER, représentant des personnels concernés par la gestion du port, Suppléant,
- M. Bruno BLANCHO, usager du port, titulaire,
- M. Jacques LEPLAT, Président de l'ANAK, usager désigné par l'association des usagers, titulaire,
- Mr Jean-Louis JACQUIER, usager désigné par l'association des usagers, titulaire,
- Mr Yves TOUBLANC, usager désigné par l'association des usagers, suppléant,
- M. François PERUS, représentant des usagers du port, titulaire,
- M. Yves LE GAC, représentant des usagers du port, titulaire,

Assistaient également :

- Mme Brigitte PETRO, responsable Pôle aménagement et développement,
- Mme Sandrine DUMEZ, membre du personnel portuaire,

Le Quorum étant atteint, **Monsieur Roland TABART**, Président du Conseil portuaire, Maire d'Arzon, ouvre la séance à 11h.

Mr Stéphane TESSIER, rappelle l'ordre du jour :

Rappel de l'ordre du jour :

1. Pré-Bilan financier 2018
2. Bilan des actions 2018
3. Bilan Passeport escales 2018
4. Projets 2019
5. Tarifs 2019
6. Questions diverses

1- Pré-Bilan financier 2018 avant clôture de l'exercice

Mme Brigitte PETRO, responsable Pôle aménagement et développement, distribue et présente les tableaux de recettes et de dépenses de fonctionnement et d'investissement aux membres du Conseil Portuaire. Elle précise que les montants ont été actualisés la veille et que le bilan présente un excédent d'environ 30 000 €.

Mr TABART précise qu'en 2019, le budget devra prendre en charge des dotations aux amortissements importantes, la Trésorerie de Sarzeau ayant transmis le 30 novembre 2018 un tableau recensant des arriérés d'amortissements de plus de 10 ans.

Mme PETRO explique le principe des amortissements :

Tout travaux ou investissement doit être amorti sur 5 ou 10 ans ou plus après réalisation ou acquisition et pèse sur le budget en dépense de fonctionnement. Cette même somme est inscrite en recette d'investissement. Chaque année d'amortissement reconstitue un capital pour réinvestir ou racheter du matériel.

Monsieur Jacques LEPLAT demande quel montant sera affecté aux amortissements.

Monsieur Claude Bourin, répond que la trésorerie doit nous transmettre un état plus détaillé des amortissements dans les semaines à venir.

Avis du conseil sur le Pré-Bilan financier :

Aucune remarque particulière concernant le pré-bilan financier.

2- Bilan des actions 2018:

Entretien des mouillages : **Mr TESSIER** précise que la mise à l'arrêt de la barge suite à la visite de sécurité a retardé la campagne d'entretien des mouillages et engendré des coûts supplémentaires puisqu'il a fallu louer une barge et son capitaine à la société Alpha & Co afin de vérifier et entretenir le matériel de près de 900 mouillages.

Balisage des plages : Il rappelle l'installation et le retrait du balisage des plages et des zones de baignade en juin et septembre, pour environ 90 bouées, grâce à la barge louée à la société Alpha & Co. L'action a aussi été menée sur la commune de St Gildas qui a dû faire appel aux services de cette même société.

Campagne d'enlèvement des annexes épaves : Il indique avoir procédé à une campagne d'enlèvement des annexes épaves avec un retrait moins important qu'en 2017.

Encaissement des nuitées et surveillance du plan d'eau : **Mr TESSIER** explique que comme chaque année, les agents portuaires avec le semi-rigide du port encaissent les nuitées des navires de passage et surveillent le plan d'eau régulièrement.

Mr TOUBLANC demande si les passages sur le plan d'eau sont aussi fréquents hors période estivale.

Mr TESSIER répond qu'il y a également des passages réguliers l'hiver, notamment pour vérifier l'état des bouts avec sécurisation si nécessaire. Une visite des plans d'eaux est effectuée lors de chaque avis de tempête.

Reprise du môle Fernand Calage par la Compagnie des ports du Morbihan : Il rappelle le diagnostic réalisé par l'entreprise ACCOAST sur les fondations du môle Fernand Calage et le commencement des travaux de réhabilitation en octobre 2018, entrepris et financés par la Compagnie des ports du Morbihan.

Mr Bourin évoque la possibilité d'effectuer en 2019 un diagnostic de la cale de Kerners-Bilouris.

Remplacement des pontons : **Mr TESSIER** informe l'Assemblée du remplacement des pontons du port de Port-Navalo par des pontons neufs, il précise que l'eau et l'électricité au ponton 2 ne sont pas encore en fonction.

Remplacement de la barge : Il rappelle que suite à la visite de sécurité de la barge, celle-ci a dû être immobilisée le 30 octobre 2017 car elle présentait des signes très avancés d'électrolyse. Une nouvelle barge a été construite et inaugurée en septembre 2018.

Mr TOUBLANC demande si le problème d'électrolyse est la conséquence d'une mauvaise utilisation de la barge.

Mr TESSIER répond que l'ancienne barge datait de 1993 et que la manipulation de chaînes sur le pont a favorisé le phénomène d'électrolyse, précisant que les dernières années la barge présentait une fuite.

Il présente les photos de la construction de la barge, réalisée par le chantier du Magouër à Plouhinec.

Mr Bourin explique s'être déplacé à plusieurs reprises au chantier naval pour suivre et ajuster les travaux de construction de la barge. Il justifie la méthode de construction et le choix du prestataire en fonction des besoins particuliers imposés par des interventions dans le Golfe du Morbihan.

Aménagement portuaire :

Mr TESSIER présente la photographie du parking de Port Navalo expliquant ainsi les travaux de réaménagement réalisés sur le port : le décalage de la voie de manutention à l'intérieur du parking pour plus de sécurité rendant ainsi les abords des pontons aux piétons, le réagencement des places de parking, le dispositif de vidéosurveillance bientôt en fonction et l'aménagement d'espaces verts à venir.

Billetterie :

Il rappelle la réfection de la cabane située au port de Kerners, louée à la compagnie « Passeurs des îles » durant la période estivale.

Monsieur Jacques LEPLAT, avoue à ce sujet être intervenu à plusieurs reprises pour canaliser les attroupements de passagers sur l'aire de retournement, destinée à la manœuvre des véhicules.

Une piste d'amélioration signalétique est évoquée.

Monsieur François PERUS, précise que la personne en charge de l'accueil à la billetterie indique aux passagers de ne pas se tenir attroupés sur la cale. Il ajoute que le trafic se déroule globalement bien sur la cale.

Monsieur Jean-Louis JACQUIER, précise que les usagers sont vigilants aux attroupements pour ne pas provoquer d'accidents.

3- Bilan Passeport escales

Mr TESSIER présente le tableau récapitulatif du bilan « Passeport escales » 2018.

Il explique que le bilan a été fait par secteur comme cela avait été demandé en 2017. Il présente ensuite les recettes et dépenses globales liées au dispositif. Il annonce un déficit global de 7 684,44 € HT contre 8 569,20 € HT en 2017.

Il précise que cette année le coût d'adhésion et l'édition du guide s'élevant à un montant de 3 350 € HT ont été intégrés au bilan.

Il indique que le bilan financier du dispositif « Passeport escales » ne peut pas être excédentaire puisque les tarifs des escales dans les ports partenaires sont plus élevés que ceux pratiqués par les ports et mouillages d'Arzon.

Mr TESSIER présente les propositions pour diminuer le coût du dispositif en adaptant le nombre de nuitées gratuites par secteur, à savoir : 2 nuits gratuites dans le Morbihan, 6 hors département + Bonus de 2 nuitées consécutives par absence de deux semaines consécutives entre juillet et août, contre 7 nuitées gratuites en 2017.

Mr TOUBLANC demande un point sur la nouvelle gestion du parking de Kerners, indiquant les retours positifs des usagers quant à la mise en place du parking payant en juillet et août. Il souligne l'efficacité du dispositif et a constaté au moins deux ou trois places de parking vacantes à chacun de ses passages.

Il demande par ailleurs une amélioration de la qualité des tickets d'horodateur, effacés au bout de quelques jours.

Mr LEPLAT remercie l'équipe portuaire pour la mise en place d'un panneau d'affichage mis à disposition de l'ANAK.

Mme PETRO informe l'Assemblée de la mise en ligne du nouveau site internet des ports et mouillages d'Arzon, réalisé par Mme Evariste.

Mr TOUBLANC aimerait que les codes sanitaires soient transmis dans leur intégralité en début d'année ou transmis et diffusés sur le site de l'ANAK.

Madame EVARISTE, répond qu'il n'est pas possible de diffuser les codes sur le site internet de l'ANAK mais que sous réserve de confidentialité, il sera possible de les communiquer en début d'année aux usagers en faisant la demande.

4- Projets 2019

Mr TESSIER annonce :

- la poursuite des travaux de réhabilitation du môle Fernand Calage jusqu'en mars 2019 par la CPM;
- la mise en service de l'eau et l'électricité au ponton 2 de Port-Navalo ;
- la mise en place d'échelles escamotables sur les pontons ;
- la mise en place d'une pompe à eaux noires sur l'aire de carénage précisant que la pompe existante n'a jamais fonctionné faute de débit ;
- le projet de remplacer la potence de la manutention, devenue obsolète et de ce fait, dangereuse ;
- la reprise des joints de la cale de Kerners-Bilouris ;
- l'installation de racks à vélos sur le port de Kerners ;
- l'amélioration de la gestion des racks à annexes insistant sur les difficultés rencontrées par les usagers à ce sujet, (une altercation entre deux usagers en octobre 2018, est allée jusqu'à l'agression physique d'un des usagers.)

Mr JACQUIER rappelle la proposition émise par l'ANAK au conseil portuaire de 2017, concernant une gestion des racks à annexes par l'association, favorisant les usagers ayant une fréquence de navigation importante.

Mr TABART répond que l'organisation d'une réunion à ce sujet sera nécessaire afin de déterminer la meilleure manière de gérer ce système de râteliers.

5- Tarifs 2019

Le port communal de Kerners est le secteur le plus attractif et son budget est équilibré. La tarification actuelle s'effectue en appliquant une formule complexe mise en place en 2005 suite au constat d'un déficit budgétaire d'environ 11 000 euros en 2002.

L'application de cette formule met en évidence un coût différent du mètre linéaire selon les catégories de bateaux. Ainsi, un bateau de 4.50 m paye actuellement 61.20 euros le mètre linéaire contre 50.94 euros le mètre linéaire pour un bateau de 15 mètres.

Pour une simplification des tarifs et une recherche d'équité entre tous les bateaux, il est proposé de créer un tarif unique du mètre linéaire comme à Port Navalo.

Il est proposé un tarif de 55.00 € le mètre linéaire pour tous les bateaux à partir de 4.50 mètres.

Mr TOUBLANC tout en comprenant la nouvelle tarification regrette l'augmentation pour les bateaux de plus de 10 mètres.

Mr JACQUIER rappelle qu'une concertation avec les associations devait avoir lieu à ce sujet en 2018

Mr BOURIN concède que cette réunion n'a pas eu lieu, il s'en excuse et souhaite la programmer avant la fin du mois de février 2019.

Mr TESSIER présente les autres modifications de tarifs notamment une tarification au mètre linéaire (10 euros le ml) pour les plates sur corps-morts plus le coût de l'entretien des mouillages (20 euros/an). A titre informatif, le port du Logeo facture 84 euros /an et le port de Tréboul 95 euros /an les plates sur mouillages.

Les tarifs de passages augmentent de 10% et de un euro pour les nuitées.

Il est créé un tarif de main d'œuvre pour la manutention, il arrive trop souvent que certains usagers ne préparent pas leurs matériels ce qui entraîne des dépassements d'horaires pouvant aller jusqu'à deux heures perturbant considérablement le planning des manutentions.

Les tarifs de remorquages seront désormais facturés par secteur, chaque zone disposera d'un tarif de remorquage vers Port Navalo.

Les conditions de rétribution évoluent : l'utilisateur mettant à disposition son mouillage pour l'ensemble de l'année pourra bénéficier d'un avoir de 20% sur le contrat de l'année suivante (sous réserve de prévenir le port à la signature du contrat)

Mr TOUBLANC indique qu'il serait nécessaire de procéder à la mise à jour du règlement de police et d'exploitation du port de Kerners qui fait encore référence

aux francs.

Mr TESSIER répond que c'est en cours.

Les membres du Conseil Portuaire émettent un avis favorable mais souhaitent transmettre le jour même des observations écrites à la commune .(cf courrier ANAK ci-joint).

Mr TABART conclut en remerciant les membres du conseil portuaire de leur participation

L'ordre du jour étant épuisé, il lève la séance à 13h00

Fait à Arzon, le *22 février 2019*

Le Maire

The image shows a circular official stamp of the Portuaire Council of Arzon. The stamp contains the text 'LE MAIRE DE ARZON' at the top, '56100' at the bottom, and a small star on the right side. A handwritten signature in blue ink is written over the stamp.

Roland TABART



Conseil Portuaire du port de Kerners,

7 décembre 2018, à Arzon

AVIS de l'ANAK, Association des Navigateurs de l'Anse de Kerners

Nous apprécions la qualité des débats dans ce Conseil Portuaire.

Concernant le projet de Tarification des Mouillages annuels : L'ANAK a compris le bien-fondé du nouveau mode de calcul des redevances, et son intérêt pour l'équité des tarifs et la gestion du port. Cependant, l'augmentation pour les bateaux de plus de 8m est conséquente, nous aurions souhaité un lissage de cette augmentation sur une période plus longue.

Nous avons bien noté que nous serions, dans le courant du 1^{er} trimestre 2019, appelés à travailler avec le service des ports et mouillages d'Arzon (gestion des racks à annexes, etc.), nous y sommes évidemment très favorables.

Nous regrettons qu'il n'ait pas été possible de disposer des documents avant le conseil portuaire, mais nous sommes conscients de la charge de travail des personnels de la mairie.

L'ANAK remercie Monsieur le Maire et les services municipaux pour la clarté et la transparence des échanges.

MM Jacquier, Leplat, Toublanc, représentants de l'ANAK.